



# ACTEURS

Bulletin édité par la Section de Savoie du

**Syndicat National Unitaire** des instituteurs, professeurs des écoles et pegg

SNUipp Maison des Syndicats 3 rue Ronde 73000 CHAMBERY  
Tél. : 04-79-68-91-65 Fax : 04-79-68-93-47 E.Mail : [snu73@snuipp.fr](mailto:snu73@snuipp.fr)

31 Août 2000 - Prix 10 F

N° 32

## Discours et réalité...

Jack a dit : *“volonté unanime de mener tous les élèves vers la réussite... généralisation d'un enseignement rénové des sciences... dès la rentrée, généralisation effective de l'apprentissage d'une langue vivante en CM2... et jusqu'à la Grande Section en 2005... la France se devant d'être exemplaire... généralisation des classes culturelles... multiplication des ateliers de pratique artistique... nouveau programme... 100% des écoles connectées à Internet... 2000 écoles pour servir d'exemple et de lieu de formation des enseignants aux nouvelles technologies... renforcer l'école maternelle... rénover la formation... pour une pratique moins solitaire du métier d'enseignant... expérimentation consistant à affecter plus de maîtres que de classe...”*

**Des grandes lignes plutôt positives et dynamisantes, mais...**

### Sur le terrain...

L'écho des premiers coups de téléphone de la fin Août au SNUipp : *“32 de moyenne en maternelle sans les 2 ans, où est le poste ?... 31 CM1/CM2, en les faisant rentrer par vagues, ils pourront tous s'asseoir, mais faudra pas qu'ils bougent !...”*

En écho encore, la formation continue au goût d'échantillon... 28 écoles de 5 classes sans décharge de direction... une trentaine d'écoles aux effectifs par-

fois très supérieurs à 25 de moyenne...

**Mais quand donc, enfin, les discours se concrétiseront-ils ?** Quand les Ministres successifs cessent-ils d'aligner les effets d'annonce créateurs d'illusion pour une opinion publique souvent éloignée de la réalité de nos écoles ?

A nouveau cette année, nous serons interpellés par les parents et les élus : *“Alors, les langues vivantes, ça commence quand ? Et le brevet informatique, c'est pour quand ?...”*

Aussi, pour permettre des débats plus faciles, **le SNUipp vient d'éditer un (Fenêtres sur Cours) disponible en kiosque** et reçu par les syndiqués. Il tente d'ouvrir d'autres fenêtres que les discours officiels.

### De nécessaires actions

Nous appelons, avec d'autres syndicats, **les directeurs d'école à la grève administrative** (lire en pages 2 à 4).

En Mars 2000, nous chiffrions à 200 le nombre de postes nécessaires à la Savoie. Là encore, **la réalité est loin des besoins et de nombreuses écoles attendent une ouverture de classe.**

**Nous appelons les enseignants et les parents d'élèves à un rassemblement le 7 Septembre** (les dernières mesures de carte scolaire seront prises le 8) . **Des délégations d'école seront reçues par l'IA.**

### ACTEURS

- Dispensé du timbrage -

- Routage 206 - Chambéry CT -

Trimestriel du SNUipp Savoie

3 rue Ronde 73000 CHAMBERY

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp Savoie. Conformément à la loi du 6-1-78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au siège.

## SOMMAIRE

- page 1 Discours et réalité
- page 2 Direction d'école - Des réponses attendues - En juin dernier
- page 3 Gagner dès cette année - Grève administrative
- page 4 Courrier aux Maires - Motion du Conseil d'école
- page 5 Demi-journées d'info syndicale - Formation continue
- page 6 Mouvement 3<sup>ème</sup> phase alphabétique
- page 7 Mouvement géographique
- page 8 CAPD du 6 Juillet 2000
- page 9 CTP du 28 juin - CTP, CAPD de rentrée - Que faire en cas de non remplacement - Mouvement - Vacances de Noël - Samedis libérés
- page 10 Quelques conseils permanents
- page 11 Droit au logement - Syndicalisation
- page 12 Bulletin d'adhésion Encarts Enveloppe T - Calendrier scolaire

**Bonne rentrée 2000  
à tous**

**"Pour des postes et des recrutements"**

**Rassemblement**

**Judi 7 Septembre - 17 h 30**

**devant l'Inspection Académique - Chambéry**

**Délégation d'écoles et audience à l'IA**

## Du mieux pour les Ecoles, c'est du mieux pour leurs Directeurs !

Donnez-nous...

- Des classes aux effectifs allégés
  - Le remplacement rapide et systématique des maîtres malades ou en formation
  - Du temps de concertation, une formation au travail en équipe
  - Des personnes-ressources ou maîtres itinérants plus nombreux, mieux formés, pour les TIC, l'enseignement des langues vivantes
  - Espace et matériel suffisants dans les locaux scolaires
- Et nos écoles auront des directeurs...**

## DES RÉPONSES ATTENDUES

Il devient vital que des réponses soient apportées d'urgence à des questions très concrètes.

Ainsi, nous revendiquons :

- **l'attribution d'un jour de décharge pour les écoles de 1 à 4 classes, d'1/2 décharge pour les écoles de 5 à 9 classes, d'une décharge complète pour les écoles de 10 classes et plus ;**
- **l'augmentation du temps de concertation, inclus dans le temps de travail, pour l'ensemble des enseignants des écoles, afin que le conseil des maîtres puisse se prononcer sur toute question touchant à la vie, au fonctionnement pédagogique et matériel de l'école ;**
- **un allègement des tâches administratives et de secrétariat ;**
- **une aide juridique et des garanties quant à la protection du directeur en cas de recours ;**
- **la suppression de la liste d'aptitude ;**
- **une formation spécifique avant toute prise de poste de direction d'école ;**
- **une amélioration des rémunérations.**

## Direction

### Ecoles en grève administrative...

Extrait d'une lettre d'institutrice adjointe, écrivant à son IEN pour lui signifier son refus d'assurer un intérim de direction :

*"Je n'ai aucune compétence concernant la direction d'un établissement scolaire puisque je n'ai pas eu de formation particulière. De plus, depuis quelques années, les charges inhérentes à cette fonction s'accroissent sans cesse, et il en est de même pour les responsabilités, qui, nous le savons tous, sont de plus en plus lourdes. Ceci, alors même que l'indemnisation versée est toujours aussi insignifiante. Malgré cela, les personnes se portant volontaires pour être inscrites sur la liste d'aptitude et pour être formées ne sont pas toujours prises. [...] Au vu du nombre d'heures qu'un directeur passe à accomplir ses tâches administratives, et ne bénéficiant d'aucune décharge, je ne m'estime pas en mesure d'accomplir conjointement ma tâche d'enseignant et celle de chargée d'école."*

Cet extrait, en quelques phrases, résume une bonne part des problèmes qui font que, chaque année, en Savoie, à l'issue de la première phase de mouvement, de 25 à 30 postes de direction restent non pourvus faute de candidats (4500 au plan national).

#### Une fonction délicate...

Que les enseignants hésitent à assumer la responsabilité de cette fonction en dit long sur les conditions dans lesquelles ils doivent l'exercer. Le phénomène révèle aussi un malaise plus profond, qui touche l'ensemble des enseignants des écoles. Difficile d'être, en quelque sorte, le général

d'une armée sans munitions. Animateurs d'une équipe "bouffée" par la gestion quotidienne des classes et asphyxiée par le manque de temps de concertation, les directeurs, encore eux, sont en première ligne face au manque crucial de matériel, face aux demandes pressantes des parents, face à des familles parfois profondément déstructurées.

#### Déjà en 94...

En 1994/1995, puis en 1995/1996, les directeurs d'école ont mené une grève administrative. Leur action avait porté le problème devant les médias et l'opinion publique. Chargés d'école et directeurs avaient gagné une semaine de formation sur temps de travail supplémentaire, 8 points mensuels de NBI... et une légère amélioration de l'indemnité de sujétion spéciale. Le Ministre de l'époque, F. Bayrou, s'était engagé : "toutes les écoles à 6 classes bénéficieront d'une décharge partielle de 4 jours par mois au plus tard à la rentrée scolaire 1997. [...] L'ouverture du champ des décharges de service aux directeurs d'école à 5 classes sera examinée dès que les décharges partielles de service auront été attribuées, en septembre 1997."

Nous voilà à la rentrée 2000... Et en juin, l'Inspecteur d'Académie de la Savoie cherchait toujours désespérément des postes pour attribuer des décharges aux 28 écoles ou regroupements pédagogiques de 5 classes qui n'en ont toujours pas. Le budget de l'Education Nationale, verrouillé par le gel de l'emploi public, ne permet pas de répondre aux nécessités du fonctionnement de l'école, et aux revendications des directeurs.

## En Juin dernier

Le 14 juin, des délégations d'une cinquantaine de départements ont manifesté à Paris à l'appel du SNUipp, et ont été reçues au Ministère de l'Education Nationale. Répondant au Syndicat, le Ministère a tenu à rappeler que la solution ne résidait pas dans un quelconque statut inspiré des maîtres-directeurs que la profession avait largement rejeté.

Concernant la question centrale des décharges de service pour les directeurs, le ministère a indiqué qu'elle se heurtait à des questions budgétaires, et n'a pris aucun engagement précis.

## Gagner dès cette année

En 1999/2000, la grève administrative était à l'ordre du jour dans les écoles. Nous avons consulté largement nos collègues directeurs sur cette forme d'action. Nous avons eu une centaine de réponses à nos 2 enquêtes. Analysant ces réponses, le Conseil syndical a adopté des modalités d'action, avec plusieurs préoccupations :

- construire une forte unité dans l'action : en ce sens, nous avons écarté les consignes qu'une part importante de collègues rejetait d'emblée (par exemple, bloquer les formalités autour des sorties scolaires). En ce sens aussi,

nous nous réjouissons qu'après avoir écarté en 99/2000 nos propositions de rencontre, le SE/FEN départemental ait souhaité une harmonisation à la veille de cette rentrée scolaire. Nous proposons aux 2 autres organisations syndicales représentatives de mener ensemble une campagne médiatique sur ces questions :

- ne pas isoler la question de la direction des autres problèmes de l'école : nous invitons les conseils des maîtres à s'impliquer aussi dans l'action (motion, réaction collective en cas de pression de l'administration permettant au collègue directeur de tenir

bon) ;

- ne pas laisser l'action s'effilo-cher : au cours du trimestre, nous appellerons les écoles à intervenir sur la suite de la grève et ses formes ;

- ne pas se couper des partenaires de l'école et obtenir leur soutien : vous trouverez dans ce numéro une lettre que vous pouvez remettre au Maire de votre commune et une motion que le Conseil d'Ecole peut adopter (voir en page 4).

Nous nous sommes adressés, aussi, par courrier, à chaque IEN pour lui indiquer les raisons et les modalités de notre action.

## Grève administrative - mode d'emploi

### Enquêtes de rentrée

- **pas de renvoi** à l'administration sauf si attente d'ouverture ou de déblocage de classe à la rentrée 2000
- **aucun renvoi** de l'enquête lourde n°19 (ne JAMAIS renseigner la fiche n°4 sur les nationalités)

### Autres enquêtes administratives

- **aucune réponse**

### Réunions de directeurs

- **pas de participation** hors temps de travail

### Projets d'école

- transmettre **uniquement** les projets avec demande de subventions

### Evaluations CE2

- **pas de retour** des résultats

### Comptes-rendus de réunions (*conseils de maîtres, de cycle, d'école...*)

- **pas de renvoi** à l'IEN

### Elections aux Conseils d'école

- organisation des élections **sans renvoi** des résultats à l'administration

### Prévisions d'effectifs 2001

- **aucune réponse** à l'administration, mais **transmission** aux élus du personnel du SNUipp

### Sorties scolaires

- formalités à accomplir **comme à l'ordinaire**

### ATTENTION

- Les directeurs d'école **conservent les documents bloqués** pendant la durée de l'action.
- La grève administrative **ne doit pas pénaliser les élèves ou les maîtres** (ne pas bloquer les feuillets de remplacement, fiches de signalement, arrêts maladie..., relations normales avec les services de santé, CCPE...)

## Courrier aux Maires

Madame, Monsieur le Maire

Plus de 4500 directions d'école ne sont actuellement pas occupées en France. En Savoie, 14 postes ne sont pas pourvus. Les enseignants ne veulent plus assurer ces fonctions parce qu'ils n'ont pas les moyens de faire face à toutes les tâches qui leur sont demandées.

En effet, la plupart des directeurs ou directrices cumulent l'exercice de cette fonction avec le suivi de leur propre classe.

Dans ces conditions, comment peuvent-ils :

- Régler les problèmes d'urgence (accident ou maladie d'un enfant...)
- Répondre au téléphone quand ils sont en classe
- Assurer la liaison avec la Mairie et ses différents services et interlocuteurs
- Contacter les services sociaux en cas de besoin
- Assurer le travail de coordination de l'équipe de maîtres, des aides-éducateurs
- Recevoir les parents d'élèves
- Répartir les élèves en cas de non-remplacement d'un maître absent
- Etre responsable des sorties scolaires...

Ce n'est plus possible.

Les enseignants demandent qu'un temps de décharge de classe soit attribué à toutes les écoles pour permettre à leurs collègues chargés de direction de faire face correctement à toutes les missions qui leurs sont confiées ainsi que les moyens matériels nécessaires, ils demandent que la question des responsabilités soit enfin clarifiée. Pour nous faire entendre, nous avons décidé d'appliquer les consignes de nos organisations syndicales en ne transmettant plus les documents administratifs à notre Hiérarchie. En aucun cas les enfants ou les familles ne seront concernés par ce blocage. Nous savons que vous risquez d'être sollicité(e) pour fournir à l'Education Nationale les effectifs scolaires de notre école.

Nous vous demandons de nous apporter votre soutien en ne transmettant pas ces informations.

Assurés que vous comprendrez le sens de notre demande, nous vous prions de croire Madame, Monsieur le Maire en notre attachement à l'Ecole Publique.

Le Conseil des maîtres

## Motion du Conseil d'Ecole

(A adresser à l'IEN)

Ecole

Commune

Madame l'inspectrice, Monsieur l'inspecteur

Depuis plusieurs années, en Savoie comme partout en France, les enseignants des écoles maternelles et élémentaires, ont alerté l'Education Nationale sur les difficultés de fonctionnement des équipes pédagogiques, avec en particulier l'exercice des fonctions de direction : responsabilités accrues au fil des années, alourdissement des tâches administratives, accroissement des missions en relation avec les partenaires de l'école.

Cette situation devient insupportable, c'est pourquoi aujourd'hui 14 postes de direction sont vacants dans notre département. Il est impératif que le Ministre prenne en compte rapidement nos revendications pour remédier à cette situation.

- Toutes les écoles doivent bénéficier d'une décharge de direction. Le ¼ de décharge minimum prévu par le(s) Ministre(s) depuis 1992 doit être mis en application partout dès maintenant.

- Les seuils d'attribution des décharges doivent être abaissés.
- Des réponses doivent être trouvées en matière de responsabilité.
- Des moyens techniques, du temps pour la concertation doivent être attribués aux écoles.

Le Conseil d'Ecole apporte son soutien aux actions engagées par les enseignants de l'école.

## Demi-journées d'information syndicale

### S'informer, débattre, sur le temps de travail

Des demi-journées d'information syndicale sur le temps de travail vous sont proposées par le SNUipp.

**L'information syndicale est un droit pour chaque fonctionnaire.**

Ces demi-journées sont ouvertes à tous les collègues, syndiqués ou non, quel que soit le syndicat organisateur. Chaque collègue a droit à deux de ces demi-journées dans l'année.

Vous devez rapidement informer votre IEN de

votre participation (*voir le modèle de lettre*) et les parents de votre absence sans remplacement.

Seront principalement abordés les points suivants :

- *problèmes de rentrée, remplacement...*
- *direction d'école, grève administrative*
- *formation continue, langues vivantes*
- *argent de l'école : quelle gratuité ?*
- *école de demain et opinion publique*
- + *de maîtres que de classe et budget de l'EN*
- *RTT et salaires*

**Chaque collègue rejoint la réunion du secteur qui lui convient le mieux.**

(En cas de problèmes, contactez-nous au 04-79-68-91-65)

#### Vendredi 29 Septembre 2000

13 H 30 / 16 H 30

14 H / 17 H

Ecole élémentaire  
125 av. Ch. Pillet  
Challes les Eaux

Ecole élémentaire  
Pomblière St Marcel

#### Modèle de lettre à l'IEN

M .....  
Ecole .....

Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale

Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale,

En application des dispositions du décret 82-447 du 28 mai 82 relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer de ma participation à une demi-journée d'information syndicale sur le temps de travail, organisée par le SNUipp Savoie, le ..... 2000 matin (ou après-midi) à .....

Les familles seront informées de mon absence.

Fait à ..... le ..... 2000  
Signature

#### Samedi 30 Septembre 2000

9 H / 12 H

Mairie - salle d'activités    Ecole Jules Ferry  
Pugny-Chatenod                      Modane

Centre Socio-culturel  
507 rue du Pré de l'Ane  
Chambéry le Haut

#### Vendredi 6 Octobre 2000

13 H 30 / 16 H 30

Salle Nicolas Martin    Salle Robespierre  
Sous le théâtre    Av. Perrier de la Bathie  
St Jean de Mne                      Ugine

Ecole élémentaire  
Chamoux/Gelon

#### Spécial début de carrière

D'autres demi-journées d'info syndicale "spéciales début de carrière" seront organisées prochainement. Elles seront annoncées rapidement.

## Formation continue

ACTEURS

Le Plan départemental de formation continue est arrivé dans les écoles.

La saisie des vœux est possible du **1<sup>er</sup> au 27 Septembre** sur le **3615 SCOLAPLUS\*GAIA73**.

Le NUMEN est nécessaire, ainsi que les codes SAIMAFOR des stages.

Dans le prochain ACTEURS, nous reviendrons sur l'analyse en détail de ce plan.

## Mouvement 2000 - 3<sup>ème</sup> phase

Vous trouverez ci-dessous les propositions d'affectation étudiées lors de la CAPD du 6 Juillet.

**TD** : à titre définitif  
**AM CLIS** : adjoint CLIS  
**EDUC** : éducateur EREA  
**ADJ SEGPA** : adjoint SES  
**SEGPA**

**ADJ SPE** : adjoint spécialisé en établissement  
**S** : soutien  
**M** : classe unique  
**MAT** : classe unique maternelle

Voici la signification des sigles de dénomination de postes que nous avons utilisés :

**AM** : adjoint élémentaire  
**AMAT** : adjoint maternelle  
**AM MAT** : adjoint classe maternelle en école élémentaire  
**DEM** : direction élémentaire

**DEMAT** : direction maternelle  
**ZIL M** : ZIL élémentaire  
**ZIL MAT** : ZIL maternelle  
**D ou DECH** : décharge

Les postes sont attribués à titre provisoire, sauf mention TD.

### Liste alphabétique

**AMBROSETTO MELANIE ST JEAN DE MAURIENNE TRB PE 15**

**ARBARETE CYRIL BRIDES LES BAINS DEM PE 15**

**BARRIER CLAIRE BOURG ST MAURICE LES ARCS 1800 AM MAT PE 15**

**BAU SANDRA ALBERTVILLE EREA ADJ SPE PE 13**

**BEIRNAERT SANDRA LA MOTTE SERVOLEX LE PICOLET AM PE 20**

**BELLION-JOURDAN BLANDINE ST JULIEN MONTDENIS AM PE 17**

**BENONIE MARJORIE ALBERTVILLE COMBE DE SAVOIE ADJ SEGPA PE 13**

**BERARD-BERGERY ALEXANDRA TIGNES LE LACA MAT PE 14**

**BERNARD ANNE-SOPHIE ST JEAN DE MAURIENNE A. BRIAND ZIL MAT 1,811**

**BERTHOU CATHERINE EPIERRE DEM 1,333**

**BESSON CLAUDINE MONTMELIAN P. WILL AM 4,983**

**BLUMENTHAL MARIANNE COGNIN LE CHATEAU AM 11,55**

**BOGET ALINE MOUTIERS TRB PE 15**

**BOIVINEAU MYRIAM MONTMELIAN P. WILL PRAS E**

**BONIFAY DAVID TIGNES LE LAC AM PE**

**BOUCHAGE SANDRINE ST MARTIN DE BELLEVILLE PRAZRANGER DEM**

**BOUVIER SANDRINE ST JEAN DE MAURIENNE TRB PE 10**

**BRIAUMONT NATHALIE NOVALAISE MDP + ST GENIX/ GUIERS MDP**

**BRUNIER ANNE ST VITAL 1/2 TPS MPE 13,5**

**CAGNON KARINE YENNE AM 1,333**

**CARRON JEAN-PHILIPPE FRANCIEN AM 3,333**

**COBUS LUCE FOURNEAUX LA LIBERTE A MAT PE 15**

**COPPOLA MARIANNE LES ECHELLES MDP + DOMESSIN MDP PE 17**

**COSTERG ELODIE MONTAGNY DEM PE 16**

**COTTAZ SANDRINE PRALOGNAN AM PE 13**

**CURTIL ANOUCHKA CHAMBERY JOPPET AM PE 20**

**DALAIRY RICHARD PRALOGNAN AM PE 11**

**DEBAY EVELYNE AIX LES BAINS TRB**

**DUBOIS ALEXANDRA BONNEVAL/ ARC AM MAT PE 15**

**DURAND MARTINE AIX LES BAINS LE CENTRE AM PE 21,5**

**DURIF EMMANUELLE 8,983 4ème phase**

**DUSSOLLIER BERTHOD SABINE LE MONTCEL AM MAT 4,053**

**ESTRADE PATRICIA AIGUEBELLE A MAT 14,471**

**ETELLIN BERTRAND CHAMBERY VERT BOIS AM PE 20**

**FALCOZ MARIE-CELINE VALLOIRE 1/2 TPS M + MDP + ST MICHEL DE MNE CHEF-LIEU MDP PE 18**

**FAYAT PIERRE MOUTIERS TRB PE 13**

**FIORI EMMANUELLE VENTHON DEM 1,333**

**FIORINA LAURENT VAL D'ISERE LA BALME AM 1,333**

**FUDRAL ANNE LA LECHEREND DE BRIANCON DEM 1,333**

**GAGNAIRE BEATRICE ALBERTVILLE VAL DES ROSES 1/2 DECH M + 1/2 S ZEP 3,333**

**GANDIN TEOPHANE ST JEAN DE MAURIENNE TRB PE 18**

**GENEVOIS SANDRA TIGNES LES BREVIERES MPE 13**

**GENTON FLORENCE FEISSONS/ SALINS MPE 17 TD**

**GENY-DUMONT STEPHANIE 1,333 4ème phase**

**GERARDUZZI LAURENCE 7,833 4ème phase**

**GERLIER GERALDINE LA LECHERE PETIT COEUR AM PE 17**

**GERMAIN VALERIE AIX LES BAINS MARLIOZ A MAT 9,314**

**GIOVINE SYLVIE BOZEL A MAT PE 15**

**GRIOT CECILE CHAMBERY LES COMBES AM 5,333**

**GROS ALEXANDRA MOUTIERS TRB PE 13**

**GUILLERMAIN MURIEL TIGNES LE LAC MDP + VAL D'ISERE LA BALME MDP PE 11**

**ILLIG SYLVIE 7,292 4ème phase**

**JARRET JOSIANE UGINE PRINGOLLIET AM**

**KLEIN VALERIE CURIENNE AM 2,928**

**LAFABRIE JULIE ST JEAN DE BELLEVILLE AM PE 13 TD**

**LAFEUILLADE AGNES CHAMBERY CAFFE AMAT IMF 28,758**

**LAFRANCE CATHERINE GRESY/ AIX AM 3,992**

**LANGEVIN NATHALIE BONNEVAL/ ARC DEM 3,333**

**LAURENT ESTELLE ALBERTVILLE CHAMP DE MARS AM CLIS**

**LAZARO SANDRINE CHAMBERY COTE ROUSSE 1/2 S AIS + MONTMELIAN P. ET M. CURIE 1/2 S AIS 1,333**

**LEFEBVRE SYLVAIN ST JEAN DE MAURIENNE TRB PE 11**

**LETELLIER VERONIQUE AITON AM PE 19**

**LOZAT CORINNE MONTRICHER DEM PE 15**

**MAISON MICHELLE MONTMELIAN J. MOULIN AM CLIS**

**MANHES SOPHIE VOGLANS AM 9,204**

**MAREC MARIE-NOELLE CHAMBERY CHY1 TRB IMF 6,333**

**MARGET AUDREY VALMEINIER AM PE 8**

**MARIN NICOLAS ST JEAN DE MAURIENNE SEGPA ADJ SEGPA PE 13**

**MARTINEZ DOMINIQUE ST JEAN DE MAURIENNE TRB PE 14**

**MASSET ANNE-LAURE MOUTIERS DARANTASIA AM PE 18**

**MILANESE DOMINIQUE LA MOTTE SERVOLEX LE PICOLET AM 9,743**

**MILLET JEAN-FRANÇOIS CHAMBERY JACQUES PREVERT AM CLIS**

**MORARD ISABELLE ST JEAN DE MAURIENNE SEGPA ADJ SEGPA PE 10**

**MORO CATHERINE 1,333 4ème phase**

**PARIS MURIELLE LE BOURGET DU LAC LA CASCADE AM 4,333**

**PERROUD ELISABETH FEISSONS SUR ISERE AM 2,761**

**PICAUD JENNY VALMEINIER DEM PE 15**

**PICHOL THIEVEND INGRID QUEIGE AM PE 18**

**PICOLLET ERIC LA BATHIE AM 2,808**

**POLAUD VANESSA ST JEAN DE MAURIENNE LES CHAUDANNES AM PE 18**

**PROVENT CHRISTINE LA LECHERE PUSSY MPE 15**

**REYNAUD SERVANE ST PIERRE DE CURTILLE M 1,333**

**RINCHET DOMINIQUE LAISSAUD DEM 2,914**

**ROULET SEVERINE ALBERTVILLE EREA ADJ SPE 1,333**

**RUEL DELPHINE YENNE AM 1,333**

**SABATINI AGNES LA CHAPELLEM 1,333**

**SATTIN SEVERINE 1,333 4ème phase**

**SCHRAM NADINE LA MOTTE SERVOLEX L. PERGAUD A MAT 15,272**

**SENECHAL CORINNE TRESSERVE MDP + BARBY MDP 5,971**

**SEREDIAK FABIEN MOUTIERS TRB PE 13**

**TREMEY VIRGINE ST JEAN DE MAURIENNE TRB PE 16**

**VALY ANNE-CECILE VAL D'ISERE LA BALME AM PE 10 TD**

**VERGUIN PASCALE LA MOTTE SERVOLEX LE PICOLET AM 5,833**

**VEROT FLORENCE MYANS AM 6,333**

**VOGEL ANNE ST JEOIRE PRIEURE AM 4,333**

## Liste géographique

**AIGUEBELLE**  
ESTRADE PATRICIA A MAT  
14,471

**AITON**  
LETELLIER VERONIQUE AM PE  
19

**AIX LES BAINS**  
**LE CENTRE**  
DURAND MARTINE AM PE 21,5

**MARLIOZ**  
GERMAIN VALERIE A MAT 9,314

**IEN**  
DEBAY EVELYNE TRB

**ALBERTVILLE**  
**CHAMP DE MARS**  
LAURENT ESTELLE AM CLIS

**VAL DES ROSES**  
GAGNAIRE BEATRICE 1/2 DECH  
M + 1/2 S ZEP 3,333

**SEGPA COMBE DE SAVOIE**  
BENONIE MARJORIE ADJ SEGPA  
PE 13

**EREA**  
BAU SANDRA ADJ SPE PE 13  
ROULET SEVERINE ADJ SPE  
1,333

**BARBY**  
SENECHAL CORINNE M DP  
5,971

**BONNEVAL/ARC**  
DUBOIS ALEXANDRA AM MAT  
PE 15  
LANGEVIN NATHALIE DEM  
3,333

**BOURG ST MAURICE**  
**LES ARCS 1800**  
BARRIER CLAIRE AM MAT PE 15

**BOZEL**  
GIOVINE SYLVIE A MAT PE 15

**BRIDES LES BAINS**  
ARBARETE CYRIL DEM PE 15

**CHAMBERY**  
**CAFFE**  
LAFEUILLE AGNES AMAT  
IMF 28,758

**JACQUES PREVERT**  
MILLET JEAN-FRANÇOIS AM  
CLIS

**JOPPET**  
CURTIL ANOUCHKA AM PE 20

**LES COMBES**  
GRIOT CECILE AM 5,333

**VERT BOIS**  
ETELLIN BERTRAND AM PE 20

**SEGPA COTE ROUSSE**  
LAZARO SANDRINE ½ S AIS  
1,333

**IEN CHY1**  
MAREC MARIE-NOELLE TRB  
IMF 6,333

**COGNIN**  
**LE CHATEAU**  
BLUMENTHAL MARIANNE AM  
11,55

**CURIENNE**  
KLEIN VALERIE AM 2,928

**DOMESSIN**  
COPPOLA MARIANNE M DP PE  
17

**EPIERRE**  
BERTHOU CATHERINE DEM  
1,333

**FEISSONS SUR ISERE**  
PERROUD ELISABETH AM 2,761

**FEISSONS/SALINS**  
GENTON FLORENCE M PE 17 TD

**FOURNEAUX**  
**LA LIBERTE**  
COBUS LUCE A MAT PE 15

**FRANCIN**  
CARRON JEAN-PHILIPPE AM  
3,333

**GRESY/AIX**  
LAFRANCE CATHERINE AM  
3,992

**LA BATHIE**  
PICOLLET ERIC AM 2,808

**LA CHAPELLE**  
SABATINI AGNES M 1,333

**LA LECHERE**  
**ND DE BRIANCON**  
FUDRAL ANNE DEM 1,333

**PETIT COEUR**  
GERLIER GERALDINE AM PE 17

**PUSSY**  
PROVENT CHRISTINE M PE 15

**LA MOTTE SERVOLEX**  
**L. PERGAUD**  
SCHRAM NADINE A MAT 15,272

**LE PICOLET**  
BEIRNAERT SANDRA AM PE 20  
MILANESE DOMINIQUE AM  
9,743  
VERGUIN PASCALE AM 5,833

**LAISSAUD**  
RINCHET DOMINIQUE DEM  
2,914

**LE BOURGET DU LAC**  
**LA CASCADE**  
PARIS MURIELLE AM 4,333

**LE MONTCEL**  
DUSSOLLIER BERTHOD SABINE  
AM MAT 4,053

**LES ECHELLES**  
COPPOLA MARIANNE M DP PE  
17

**MONTAGNY**  
COSTERG ELODIE DEM PE 16

**MONTMELIAN**  
**J. MOULIN**  
MAISON MICHELLE AM CLIS

**P. WILL**  
BESSON CLAUDINE AM 4,983  
BOIVINEAU MYRIAM PRAS E

**SEGPA P. ET M. CURIE**  
LAZARO SANDRINE ½ S AIS  
1,333

**MONTRICHER**  
LOZAT CORINNE DEM PE 15

**MOUTIERS**  
**DARANTASIA**  
MASSET ANNE-LAURE AM PE  
18

**IEN**  
BOGET ALINE TRB PE 15  
FAYAT PIERRE TRB PE 13  
GROS ALEXANDRA TRB PE 13  
SEREDIK FABIEN TRB PE 13

**MYANS**  
VEROT FLORENCE AM 6,333

**NOVALAISE**  
BRIAUMONT NATHALIE M DP

**PRALOGNAN**  
COTTAZ SANDRINE AM PE 13  
DALAIRY RICHARD AM PE 11

**QUEIGE**  
PICHOL THIEVEND INGRID AM  
PE 18

**ST GENIX/GUIERS**  
BRIAUMONT NATHALIE M DP

**ST JEAN DE BELLEVILLE**  
LAFABRIE JULIE AM PE 13 TD

**ST JEAN DE MAURIENNE**  
**A. BRIAND**  
BERNARD ANNE-SOPHIE ZIL  
MAT 1,811

**LES CHAUDANNES**  
POLAUD VANESSA AM PE 18

**SEGPA MAURIENNE**  
MARIN NICOLAS ADJ SEGPA PE  
13  
MORARD ISABELLE ADJ SEGPA  
PE 10

**IEN**  
AMBROSETTO MELANIE TRB PE  
15  
BOUVIER SANDRINE TRB PE 10  
GANDIN TEOPHANE TRB PE 18  
LEFEBVRE SYLVAIN TRB PE 11  
MARTINEZ DOMINIQUE TRB PE  
14  
TREMAY VIRGINE TRB PE 16

**ST JEOIRE PRIEURE**  
VOGEL ANNE AM 4,333

**ST JULIEN MONTDENIS**  
BELLION-JOURDAN BLANDINE  
AM PE 17

**ST MARTIN DE BELLEVILLE**  
**PRAZRANGER**  
BOUCHAGE SANDRINE DEM

**ST MICHEL DE MNE**  
**CHEF-LIEU**  
FALCOZ MARIE-CELINE M DP  
PE 18

**ST PIERRE DE CURTILLE**  
REYNAUD SERVANE M 1,333

**ST VITAL**  
BRUNIER ANNE 1/2 TPS M PE  
13,5

**TIGNES**  
**LE LAC**  
BERARD-BERGERY ALEXAN-  
DRA A MAT PE 14  
BONIFAY DAVID AM PE  
GUILLERMAIN MURIEL M DP  
PE 11

**LES BREVIERES**  
GENEVOIS SANDRA M PE 13

**TRESSERVE**  
SENECHAL CORINNE M DP  
5,971

**UGINE**  
**PRINGOLLIET**  
JARRET JOSIANE AM

**VAL D'ISERE**  
**LA BALME**  
FIORINA LAURENT AM 1,333  
VALY ANNE-CECILE AM PE 10  
TD  
GUILLERMAIN MURIEL M DP  
PE 11

**VALLOIRE**  
FALCOZ MARIE-CELINE 1/2 TPS  
M + M DP PE 18

**VALMEINIER**  
MARGET AUDREY AM PE 8  
PICAUD JENNY DEM PE 15

**VENTHON**  
FIORI EMMANUELLE DEM 1,333

**VOGLANS**  
MANHES SOPHIE AM 9,204

**YENNE**  
CAGNON KARINE AM 1,333  
RUEL DELPHINE AM 1,333

# CAPD du 6 juillet 2000

## Déclaration préalable du SNUipp

Nous tenons à intervenir sur les conditions de nomination du faisant fonction d'IEN sur le poste resté vacant à Moûtiers après le mouvement des Inspecteurs.

Il s'agit d'une nomination d'IEN, mais cette nomination concerne la CAPD des enseignants des écoles, à partir du moment où le faisant fonction sera probablement un enseignant des écoles de Savoie.

A partir de là, nous avons la même démarche que pour tout autre poste : un appel d'offres doit être fait, décrivant les caractéristiques du poste et les conditions nécessaires pour postuler à une nomination. Nous demandons d'ailleurs que ces conditions nous soient précisées.

L'Inspecteur d'Académie tranche sur les critères qu'il adopte. Mais dans le cadre de la nomination d'un enseignant du 1<sup>er</sup> degré faisant fonction, les critères ne pourraient-ils pas être soumis à l'avis de la CAPD, comme le sont, par exemple, les critères de départ en stage CAPSAIS ?

Un des critères que vous nous avez donné en CTP, c'est la non appartenance à la circonscription. Ce critère n'est pas immuable : l'Inspectrice de Savoie, circonscription des écoles maternelles, n'avait-elle pas été remplacée par sa propre Conseillère Pédagogique ?

Ne peut-il être intéressant, au contraire, d'avoir comme faisant fonction, un collègue connaissant bien la circonscription, les collègues et les élus. **Nous insistons**

**sur le fait que nous ne discutons pas en terme de personnes, mais en termes de critères.**

Nous demandons donc fermement que, dans un cas semblable, **un appel d'offres soit fait envers tous les personnels susceptibles de remplir les conditions**, qu'ils appartiennent ou non à la circonscription.

Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait ?

Dans le cas probable où un collègue de Savoie sera amené à faire fonction, un poste sera libéré dans le département, et d'autres sans doute en cascade. **Nous demandons que pour chaque poste un appel d'offres soit fait et la CAPD consultée.**

Nous déplorons par ailleurs que l'équipe de circonscription de Tarentaise n'ait été informée qu'à posteriori des conditions dans lesquelles sera nommée la personne qui devra coordonner son travail. Comment l'administration peut-elle imaginer qu'une telle façon de faire ne risque pas d'altérer, dès le départ, les relations entre l'équipe de circonscription et le nouveau nommé ? Comment peut-elle penser que les personnels en place dans cette inspection ne puissent se sentir méprisés et en éprouver une grande amertume ?

**Il est clair que cette intervention préalable ne vise en aucun cas la personne qui sera appelée à faire fonction.** Il s'agit pour nous d'affirmer notre attachement à l'équité et à la transparence, dans tous les cas, et aussi au respect des personnels.

## Dernière minute

Une délégation intersyndicale du SNUipp et du SGEN -le SE étant excusé- a rencontré l'IA ce 29 Août à propos d'un grave problème se posant en Haute-Tarentaise, une de nos collègues devant passer en Conseil de discipline à la suite d'une demande de sanction exigée par deux familles de parents d'élèves.

L'affaire est trop importante pour que nous la sousestimions.

Nous y reviendrons et vous en informerons largement très rapidement.



## CTP du 28 Juin

L'IA avait annoncé des mesures de carte scolaire. Nous les rappelons.

### Ouvertures

Bozel Mat  
Aix Marlioz Mat  
Francin  
Myans  
St Jeoire Pieuré  
Grésy/Aix Elem

### À suivre prioritairement en ouverture

Longefoy  
Challes les Eaux Mat

### Levées de Blocage

Cognin Château Elem

### Levée de sursis à nomination

La Motte Sx Picolet Elem

### Fermetures

Chambéry Chantemerle Elem  
Chambéry Chantemerle Mat  
Chambéry Le Biollay Elem  
Les Arcs 1800 (RP 1600 et 1800)  
La Ravoire Pré Hibou Elem  
Albertville Plaine de Conflans Elem

### Blocages maintenus

Challes les Eaux Elem

**Pour des postes et des recrutements**, nous vous appelons à venir manifester **devant l'Inspection Académique le Jeudi 31 Août à 17 h 30**. Les écoles en attente de décision de carte scolaire pourront être reçues en audience auprès de l'IA.

## CTP, CAPD de rentrée

Le prochain CTP aura lieu **Vendredi 8 Septembre à 14 h**.

Il sera aussitôt suivi d'une CAPD pour les nominations de 4ème phase.

### Sursis à nomination maintenus

St Rémy de Maurienne  
Chambéry Le Biollay Mat  
Chambéry Les Combes Elem

### Décharges de direction

La situation actuelle ne permet pas à l'IA d'attribuer de nouvelles décharges de directions aux écoles de 5 classes restant sans décharge.

### Postes restants

Fin Juin, il restait à l'IA 3 postes en réserve. 6 postes AIS ne sont pas pourvus par des personnels formés (psy scolaire, postes G).

Ainsi, si aucun collègue n'est nommé sur les postes AIS restants en Septembre, l'IA utilisera ces 9 postes pour ouvrir des classes...

### Remarques

Fin Juin, il restait 27 écoles recensées par l'IA avec des effectifs supérieurs à 25... dont la majorité supérieure à 27 ou 28 élèves !

Les conditions d'élaboration de cette carte scolaire sont déplorable !

## MOUVEMENT

*La Savoie risque d'être déficitaire en personnel du 1er degré à cette rentrée.*

*Seuls 6 collègues n'ont pas été nommés lors de la 3ème phase du mouvement. 10 autres ont été intégrés par inéat.*

*Il reste ainsi 16 nominations possibles. Cela risque fort de ne pas être suffisant le 8 Septembre prochain.*

## VACANCES DE NOËL

*Le Ministère a annoncé au Conseil Supérieur de l'Education du 29 Juin la modification des dates de vacances de Noël 2000 :*

**Du Samedi 23 Décembre 2000 après la classe au Lundi 8 Janvier 2001 au matin.**

*Cette modification se fait sans récupération des demi-journées supplémentaires.*

*Ceci répond pour une part aux interventions du SNUipp sur le calendrier scolaire.*

## SAMEDIS LIBÉRÉS

### Rappel

*L'IA a fixé la liste départementale des samedis libérés lors du CTP du 7 Juin.*

*En voici la liste :*

**23 septembre**

**14 et 28 octobre**

**18 novembre**

**9 décembre**

**20 janvier**

**10 mars**

**5 mai**

**26 mai (ascension)**

**+ 3 samedis à disposition des écoles**

## Que faire en cas de non remplacement ?

Nous vous rappelons notre consigne syndicale concernant le renvoi des élèves en cas de non remplacement :

- en cas de non remplacement, **les élèves seront renvoyés dès que possible**, en tenant compte des situations locales particulières (transports scolaires, cantines, etc.). En tout état de cause, **ils ne seront pas accueillis au matin du 3ème jour** de non remplacement.

- **en cas de renvoi des élèves**, prévenir immédiatement le SNUipp.

## Quelques conseils permanents

### Installation

Chaque instituteur ou professeur des écoles a une nomination officielle avec l'intitulé de son poste. Il reçoit un arrêté d'affectation avec procès verbal d'installation. Un exemplaire est à conserver, les autres sont à retourner à leurs destinataires dans les meilleurs délais, ils conditionnent le traitement !

Vous arrivez dans une nouvelle commune : informez la Mairie de votre nomination. Faites une demande de logement ou d'IRL si vous êtes instituteur. Si la Mairie vous propose un logement, vérifiez la conformité de celui-ci.

### Concertation et 27ème heure

Sont considérés comme concertation, les conseils de cycle, Conseil d'Ecole, concertations en classes spécialisées.

Les collègues travaillant à temps partiel et remplaçants participent aux concertations.

### Précisions concernant la participation aux différentes réunions

Les enseignants à mi-temps consacrent 18 heures (au lieu de 36) aux réunions programmées. Ils proposent à l'IEN les modalités de cette participation. S'ils le souhaitent, ils participent à toutes.

Lorsque deux maîtres sont à mi-temps sur une même classe, ils peuvent participer en alternance.

Lorsqu'il s'agit du directeur, l'autorisation de ne pas participer à toutes les réunions est soumise à la condition qu'il continue à assurer toutes ses charges, notamment la présidence du conseil des maîtres et du Conseil d'Ecole.

Lorsque des maîtres interviennent sur plusieurs écoles, la répartition est organisée en concertation avec les directeurs concernés et l'IEN.

De même les TR doivent organiser les 36 heures globalisées avec l'IEN et les directeurs concernés.

Les maîtres formateurs (écoles annexes ou d'application) ont la même heure hebdomadaire globalisée pour le travail d'équipe, les conférences pédagogiques et le Conseil d'Ecole.

Seuls les maîtres formateurs auprès des IEN, les enseignants du premier degré dont le service inclut déjà un temps de coordination et de synthèse, ne sont pas concernés.

Les maîtres supplémentaires inter-

venant en ZEP, BCD, Informatique... ont les mêmes obligations que les enseignants affectés dans une classe.

### La voie hiérarchique

Très employée dans le jargon de l'Education nationale, la voie hiérarchique consiste à écrire une lettre à un supérieur hiérarchique. A ce titre, il faut rappeler que la voie hiérarchique commence à l'I.E.N. et non pas au directeur de l'école.

Toutefois, s'agissant des courriers concernant directement la vie de l'Ecole, il est admis que ce type de courrier transite par le directeur. (exemple : demande congé de maladie, autorisation d'absence...)

### Logement de fonction

Les instituteurs sont des fonctionnaires logés : ce qui veut dire qu'ils n'ont pas de droit d'option entre logement et IRL ; si la commune leur propose un logement convenable et correspondant aux besoins de leur famille à leur arrivée dans cette commune, un refus pur et simple de leur part entraîne automatiquement leur déchéance du droit au logement et à l'IRL tant que durera leur nomination dans cette commune.

Il en est de même pour un instituteur qui quitte volontairement son logement de fonction sans que celui-ci ne soit attribué officiellement à un autre ayant droit.

Les instituteurs logés ont tous les droits et obligations d'un locataire.

### Montant de l'IRL

L'indemnité de logement n'est versée aux ayants-droit qu'à défaut de logement convenable disponible.

Le montant de l'IRL est fixé annuellement par le préfet après consultation du CDEN.

Une majoration de 25% du taux de base est obligatoirement versé aux instituteurs mariés.

### Indemnité de changement de résidence

Cas général d'un couple avec ou sans enfants.

#### *En France métropolitaine*

Cette indemnité est due à taux plein si le changement de résidence fait suite à une mutation d'office autre que disciplinaire (suppression de poste...) ou s'il s'agit d'une promotion de grade (le passage d'un emploi d'adjoint à un emploi de directeur y est assimilé).

L'indemnité est due au taux de 80% pour tout changement de poste ayant lieu après 5 ans dans la précédente résidence administrative ou après trois ans s'il s'agit d'une première mutation. Elle est due également pour des rapprochements de conjoints appartenant à l'une des trois fonctions publiques.

Le départ à la retraite n'ouvre aucun droit à l'indemnité de changement de résidence.

### Inspection - notation

L'IEN doit prévenir précisément de sa venue pour inspection. Il doit respecter les textes qui la régissent. La note pédagogique fait partie de la plupart des opérations de carrière (sauf pour le mouvement en Savoie). Si une inspection se passe mal, si vous contestez le rapport d'inspection ou si votre note vous apparaît injuste, utilisez votre droit de réponse et adressez-vous au SNUipp.

### Changement de département

Le changement de département peut se faire de deux façons :

- par permutations informatisées (demande à formuler dans le courant octobre en général)
- par exeat-ineat, rapprochement de conjoints ou convenances personnelles.

Une majoration exceptionnelle de 500 points peut être accordée pour raisons médicales, familiales ou sociales. Contactez les délégués du personnel du SNUipp.

### Reclassement, validation de services

Les collègues titularisés professeurs des écoles qui étaient auparavant titulaires dans la fonction publique peuvent bénéficier d'un reclassement de carrière prenant en compte les années effectuées antérieurement.

Les services effectués en qualité d'auxiliaire peuvent être pris en compte dans l'ancienneté générale de service, il faut demander leur validation.

Vous avez intérêt à déposer votre dossier le plus vite possible.

En règle générale, adressez-vous au SNUipp, les délégués du personnel SNUipp au plan départemental comme au plan national sont un recours permanent.

Tenez le syndicat informé de vos démarches ou de vos difficultés, participez à ses initiatives.

## Droit au logement

Depuis sa création, le SNUipp a toujours porté comme revendication le maintien du droit au logement pour tous les enseignants des écoles.

En effet, la perte du droit au logement pour les PE se traduit trop souvent par des difficultés importantes pour se loger, notamment dans les stations de ski. Il n'est pas rare qu'ils se voient proposer un studio à 2000 par mois de Septembre à Novembre, puis, pour le même logement, 2000 F par semaine durant la saison !

Nous sommes donc intervenus à plusieurs reprises auprès de l'IA et du Préfet afin qu'ils demandent aux maires concernés de bien vouloir prendre en considération ce grave problème.

En fin d'année scolaire, deux courriers, l'un du Préfet aux maires des communes touristiques, l'autre d'un maire de grande station, permettent d'espérer quelque avancée en ce domaine. Vous pouvez en prendre connaissance ci-dessous.

"Le Préfet de la Savoie

aux maires des communes touristiques du département

Le 6 juin 2000

Objet : logement des instituteurs

A l'occasion du dernier CDEN, l'attention des membres a été à nouveau appelée sur les difficultés rencontrées par certains instituteurs nommés dans les communes touristiques, stations de sports d'hiver, qui ne bénéficient pas toujours d'un logement de fonction.

Les enseignants, contraints alors de se loger par l'intermédiaire de personnes privées, se voient proposer un loyer très élevé eu égard au caractère touristique et à l'activité saisonnière de la commune.

Ce problème inciterait souvent les enseignants à demander rapidement une autre affectation, pénalisant ainsi les élèves par des mutations fréquentes.

L'exemple de certaines communes qui réservent dans le secteur privé des logements mis ensuite gratuitement à disposition des instituteurs, ou moyennant un loyer raisonnable pour les professeurs des écoles, a été cité comme une solution possible à ce problème.

Je tenais par ce courrier à vous sensibiliser à nouveau sur cette situation que je vous invite à prendre en considération pour la prochaine rentrée scolaire."

"Le Maire de ... (Grande station NDLR)

au SNUipp

Le 8 juin 2000

En réponse à votre courrier du 26 mai dernier concernant le logement des instituteurs, j'ai le plaisir de vous informer que les demandes des instituteurs et professeurs des écoles qui souhaitent disposer d'un logement plus grand seront étudiées prochainement [...]

[...] je peux vous assurer que tous les instituteurs et professeurs des écoles de la commune seront logés dans de bonnes conditions à la rentrée prochaine afin de pérenniser leur travail dans la station.

Espérant avoir répondu à votre demande..."

## Nouveau calcul de la cotisation

**1,79 F le point d'indice**  
(sauf cotisations fixes)

Rechercher son indice dans la grille et le multiplier par 1,79.

Exemple :

**PE directeur d'école 2 à 4 classes au 6<sup>ème</sup> échelon : indice 482 x 1,79 = 862,78.**

**La cotisation est arrondie à 863 F.**

Le bulletin d'adhésion est à retourner au SNUipp à l'aide de l'enveloppe T jointe

### Grille indiciaire

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Inst it	338	355	364	371	382	389	398	419	440	468	514
Inst t sp é	353	370	379	386	397	404	413	434	455	483	529
Class e unique	341	358	367	374	385	392	401	422	443	471	516
Dir 2/4 cl				386	398	405	414	435	456	484	530
Dir 5/9 cl				401	412	419	428	449	470	498	544
Dir 10 cl et +				411	422	429	438	459	480	508	554
IMFAIEN							439	460	481	509	555
PE	346	374	394	415	438	466	494	530	566	611	657
PEhors classe	494	559	600	641	694	740	782				
PEclasse unique		ppp	397	418	441	469	497	533	569	614	660
PE dir 2/4 cl			410	431	454	482	510	546	582	627	673
PE dir 5/9 cl			424	445	468	496	524	560	596	641	687
PE dir 10 cl et +			434	455	478	506	534	570	606	651	697
PEGC	314	334	355	372	391	412	432	456	480	509	538
PEGC hors classe	455	479	508	537	610	656					

### Cotisations fixes

IUFM PE1	200	Aide éducatou r	250
LC non titulaire s - PE2 1er échelon	618	Ret raités inst ts	660
PE22èm e éc hel on	668	Retraités PE et PEGC	720

